

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD1200

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.